



Comité social et économique du 21 janvier 2021

## Une confiance à rétablir et une mémoire à retrouver

**Activité de l'entreprise.** « Belle progression, cette année, du nombre d'abonnés numériques, avec + 21 563 qui compense la vente papier », a déclaré Mathieu Fuchs. La publicité locale est en baisse sur le papier mais se maintient sur le numérique. En publicité extra-locale « belle dynamique sur le web autant que sur le print ». À fin novembre : 439 228 abonnés papier et 135 368 pour le web. Une nouvelle application maison va être lancée mercredi 27 janvier, « un enjeu d'audience pour favoriser l'abonnement », a annoncé Louis Echelard. Au final, malgré le coronavirus et le virus informatique, les dirigeants annoncent un Excédent brut d'exploitation à 19 millions d'euros. Le Résultat d'exploitation qui en découle affiche une belle santé en étant positif à fin novembre.

**La CGT espère que la participation et l'intéressement en seront le reflet sachant que comme d'habitude TOUS les salariés sont mobilisés.**

**Google reconnaît le droit voisin.** Un accord-cadre entre Google et l'Alliance, syndicat des patrons de presse, a été trouvé (dépêche AFP tombée ce jeudi 21 janvier 2021). « C'est une grande nouvelle mais ne nous emballons pas », tempère déjà Louis Echelard. Un milliard doit être reversé à tous les éditeurs dont 22 millions pour la France, selon la contribution de chaque titre à nourrir Google news showcase. Un montant fixe annuel serait versé sur trois ans. Les journalistes ont d'ores et déjà demandé que s'ouvre une négociation concernant la redistribution de leurs droits d'auteur. Mais, il est encore trop tôt pour la direction.

**De nouveau, la redistribution aux salariés ne semble pas prioritaire.**

**Cyberattaque et dépassement de la durée quotidienne et hebdomadaire de travail.** 129 salariés vont percevoir une « prime de mobilisation » visible sur la paye de janvier (un minimum de 250 €). Au total, elle représente 63 500 € bruts. Le volume d'heures excédentaires est de 1 429 heures. Il y eu notamment 103 samedis et 100 dimanches travaillés. Il y aura également des jours de repos et ou de récupération à prendre d'ici fin août.

**La direction se vante d'apporter une réponse exceptionnelle à un événement exceptionnel. Ce n'est tout de même pas ce qui était envisagé au départ, les syndicats ayant demandé le report de ce point lors de la dernière réunion afin d'avoir plus d'éléments. Ce qui a porté ses fruits. De plus, la CGT a eu confirmation que les primes seraient « chargées », ce qui va générer des cotisations pour la retraite, entre autres. Malgré tout, l'ensemble des syndicats a refusé de signer un blanc-seing à l'entreprise sur ces deux demandes de dépassement d'horaires. Nous restons vigilants sur l'utilisation de cette pratique à l'avenir. La CGT constate aussi que d'autres salariés se sont investis face à cette cyberattaque mais que leurs heures supplémentaires et leur stress ne sont pas pris en compte. La CGT, de ce fait, ne manquera pas de le rappeler au prochain CSE de Février.**

**Mutuelle et nouveau taux de cotisation.** Pour les actifs, la cotisation baisse et passe à 0,8 % du salaire contre 1,2 % pour les retraités, à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Elle reste à 40 € pour les conjoints ou

Pacs. De plus, l'éventail des prestations est plus large et revalorisé (prise en charge d'un volet psychologique, vignettes orange à hauteur de 15%...)

***La CGT a remercié le président de la mutuelle en soulignant le travail accompli et l'esprit de solidarité qui perdure.***

**Réorganisation aux services des Ressources humaines.** L'organigramme qui nous a été présenté laisse bien des points en suspens avec des dénominations de postes erronées, des liens hiérarchiques tarabiscotés. Alors qu'en coulisses les organisations ne sont pas encore clairement définies pour plusieurs postes toujours en attente de fiche emploi. Autre point de tension, lors de cette présentation : le Service de santé au travail. Louis Echelard a bien précisé que « **pour être en conformité avec ce que nous avons dit concernant l'autonomie du Service santé au travail, le lien devra être coupé avec la DRH** ». Christine Jehanin, directrice du service ressources humaines, assure qu'elle présentera un nouvel organigramme modifié au prochain CSE. Les élus ont d'ailleurs voté, à l'unanimité, le recours au cabinet Syndex pour une expertise dans le seul service DRH.

***Pas question pour la CGT de valider une réorganisation qui n'est pas dans les clous. Trop de souffrance au travail y est constaté depuis des années et encore aujourd'hui avec des salariés meurtris et qui ont encore du mal à se reconstruire ou qui ont préféré quitter l'entreprise, doublement victimes d'un tel dysfonctionnement, ce qui est un comble.***

**Accord Télétravail.** Les négociations entamées en 2017 et qui avaient repris en 2019 ont été annulées au mois de novembre, à cause de la crise sanitaire. Elles devraient être relancées début février.

**Préconisations de l'ex-CHSCT.** Aucune suite ne sera donnée à toutes les préconisations qui ont émises ces dernières années, et écrites noir sur blanc. La raison ? La DRH nous demande de les lister à nouveau. Alors que c'est une obligation légale !

***Une fois de plus, au cours de cette réunion, on s'aperçoit que beaucoup de questions restent sans réponses. Ces préconisations n'ont pourtant pas été écrites à l'encre sympathique. Les responsables se cacheraient-ils derrière l'amnésie ?***

**Aide au logement pour les CDD.** Une fois encore, ce sujet a été remis sur la table, par la CGT. Nous avons rappelé qu'auparavant tous les CDD, quel que soit la durée de leur contrat, bénéficiaient tous les mois d'une prime de logement. Une mesure sociale pour les plus précaires. A l'heure actuelle, elle est versée uniquement pour un mois et sous conditions. Et là encore, la DRH semble vouloir oublier les usages à *Ouest-France*. Elle demande des preuves comme si les notes de frais bleues contresignées par les hiérarchiques avaient disparues du service comptable !

***L'avantage de la note de frais écrite c'est qu'un virus ne peut pas encore attaquer le papier. La demande de la CGT reste la même : nous insistons pour que cette prime soit de nouveau versée tous les mois et sans conditions géographiques.***

**Accord prépresse du 14 décembre 2010.** « Un très gros accord », stipule Joanne Thomassin, nouvelle RRH responsable du lien social. « Il commence à dater », pour la DRH. Comme si un accord avait une obsolescence programmée ! Fort heureusement, certains négociateurs travaillent dans l'entreprise pour quelques années encore.

***La CGT demandait depuis plusieurs mois à ce que la commission de suivi de cet accord soit rouverte. Devant « l'aspect technique » de celui-ci, Joanne Thomassin accepte et reviendra vers les élus.***

**Mise à jour des grilles de salaire tout statut confondu.** La direction renvoie aux réunions GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) à venir en février. La CGT stipule qu'il faudra plus de réunions que prévu car c'est un travail de fond qui doit retranscrire toute la réalité des emplois dans l'entreprise, car certains n'y figurent pas quand d'autres ont disparu depuis longtemps. Quant aux échelons, il s'avère qu'ils ne sont pas non plus le reflet des documents transmis dans le bilan social.

***Là encore notre expérience et notre niveau d'expertise au fil des années se mettront au service de la mémoire de l'entreprise.***

**La médaille du travail.** Si vous n'avez pas donné suite à la remise de votre première médaille (20 ans) ou si vous l'avez refusée, les suivantes ne vous seront jamais proposées à moins que vous ne vous manifestiez.

***Nouvel adage : « Tout travail mérite médaille », pour la CGT. Les salariés peuvent rappeler à leur hiérarchie que certains collègues ont plusieurs décennies de boulot derrière eux.***

**Avenant au contrat de travail : quels sont les motifs déclencheurs ?** Il doit y avoir une modification d'un élément essentiel : le changement de poste, de statut, de rémunération, le pourcentage du temps de travail, le changement de lieu de travail. Toutes les dispositions inscrites sur le contrat initial avant l'avenant restent inchangées.

**Retraite et départ progressif.** Une nouvelle fois ce sujet a été versé au débat. La CGT demandait que le marasme devant lequel est placé un salarié pour faire sa demande de départ à la retraite soit éclairci. Il n'y a plus d'interlocuteur bien identifié. La direction avance une solution, en test : **« Voyez avec votre RRH et leurs assistant(e)s pour une simulation et ils (elles) feront le lien avec Audiens. »** La direction précise que les salariés peuvent aussi faire appel à l'accord senior pour une retraite progressive.

***En test, non, cela fait des années que cela dure et montre bien des disparités dans le traitement des dossiers des salariés. La Carsat reste votre interlocuteur privilégié. Néanmoins, la multiplication des contacts rend la tâche ardue et surtout peu rassurante.***

***La CGT ne cessera de déplorer que l'entreprise réduit ses moyens de services rendus aux salariés et externalise à tout va comme le recourt à une ligne téléphonique pour tout problème psychologique quand on ne travaille pas au siège du journal.***

Prenez soin de vous et ne restez pas isolés.

Vous pouvez nous contacter par mail : <mailto:ouestmedias-com.cgt@ouest-france.fr> et au numéro spécial CDD : 07 68 16 99 12.

Vos élu(e)s CGT.

Rennes, le 25 janvier 2021.